

Postes du bilan entrant dans la statistique monétaire

COMMENTAIRES

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

OBJET DE L'ENQUÊTE

Les postes du bilan doivent être indiqués dans le formulaire d'enquête conformément aux dispositions du Conseil fédéral¹ et aux prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) en matière d'établissement des comptes des banques².

La présente enquête porte sur les postes du bilan permettant une première estimation des agrégats monétaires. Il s'agit de positions en comptes suisses et libellées en francs, avant répartition du bénéfice.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'enquête sur les postes du bilan entrant dans la statistique monétaire (ci-après «statistique monétaire») est réalisée au niveau *comptoir*. Dans ce périmètre de consolidation, chaque banque tenue de participer à l'enquête annonce ses propres opérations, consolidées avec celles de ses succursales domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les données des succursales domiciliées à l'étranger ne sont pas comprises dans les informations à fournir selon le périmètre de consolidation *comptoir*.

ÉTABLISSEMENTS TENUS DE RENSEIGNER

Sont appelées à fournir des données les banques dont les postes du bilan entrant dans M3 dépassent 4,4 milliards de francs. Sont déterminants les postes du bilan *Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée* et *Engagements envers la clientèle résultant d'opérations de financement de titres*, tous deux libellés en francs suisses et envers les contreparties domiciliées en Suisse.

FRÉQUENCE

La fréquence est mensuelle, avec pour date de référence le dernier jour du mois.

DÉLAI DE REMISE DES DONNÉES

Le délai de remise des données est de 10 jours à compter de la date de référence

¹ Art. 25 à 42 de l'ordonnance sur les banques du 30 avril 2014 (OB, RS 952.02).

² Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA; RS 952.024.1) et Circulaire FINMA 2020/1 Comptabilité – banques (Circ.-FINMA 20/1)..

II. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

ATTRIBUTION AU TERRITOIRE SUISSE

Les contreparties domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein sont à considérer comme sur le territoire suisse. Dans la colonne «dont: Suisse», seuls les montants concernant des contreparties domiciliées en Suisse, à l'exclusion de celles qui le sont dans la Principauté de Liechtenstein, doivent être indiqués.

III. COMMENTAIRES AFFÉRENTS À DIVERSES POSITIONS DU FORMULAIRE D'ENQUÊTE

RÉPARTITION SELON L'ÉCHÉANCE

Les engagements résultant d'opérations de financement de titres et les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont répartis, selon l'échéance, entre les catégories *à vue*, *dénonçables* et *avec échéance*. La structure des échéances reflète celle de l'annexe 4, Cm 188 à 193, de la Circ.-FINMA 20/1.

Des exemples sont donnés ci-après pour les différentes catégories.

à vue

Doivent figurer dans la catégorie *à vue* tous les engagements échus à la date de référence de l'enquête.

Exemples:

- engagements échus
- engagements sous forme de comptes courants
- comptes privés/comptes de transactions sans limitation de retrait

dénonçables

Les engagements soumis en principe à une limitation de retrait (délai de dénonciation) entrent intégralement dans la catégorie *dénonçables*. Le terme *dénonçables* signifie qu'une échéance déterminée ne survient qu'après la dénonciation. Les dépôts de la clientèle qui ne sont qu'en partie soumis à une limitation de retrait sont à inscrire intégralement dans cette catégorie.

Exemples:

- dépôts d'épargne
- comptes privés/comptes de transactions avec limitation de retrait
- avoirs au jour le jour

avec échéance

Tous les engagements pour lesquels une échéance a été fixée sont indiqués dans la rubrique correspondante.

Exemples:

- dépôts à terme fixe, comptes à terme, liquidités *overnight*
- papiers monétaires

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Contrairement au bilan mensuel détaillé, la statistique monétaire ne porte que sur une partie des engagements résultant d'opérations de financement de titres, soit uniquement sur les engagements envers la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Contrairement au bilan mensuel détaillé, la statistique monétaire ne recense que les *Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée*. Les papiers monétaires qui figurent sous les *Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée* sont à indiquer sous la

rubrique avec échéance. Ils doivent en outre figurer séparément à la position *dont des Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée*, afin de permettre une meilleure interprétation des données.

SUBDIVISION DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE SELON QU'ILS SONT TRANSFÉRABLES OU NON TRANSFÉRABLES

Les dépôts de la clientèle figurant dans la catégorie *dénonçables* sont à leur tour subdivisés en *transférables* et en *non transférables*.

La partie *transférables* englobe les dépôts de la clientèle qui se prêtent à des opérations de paiement. Ces dépôts se caractérisent comme suit: (1) sur demande, ils sont transférables immédiatement, sans délais importants, sans restrictions ni pénalités; (2) ils peuvent être utilisés pour des opérations de paiement (virements, débits de comptes, paiements par cartes de crédit et de débit, paiements par chèques ou retraits de numéraire, etc.).

Exemples:

- comptes de transactions
- comptes privés

La partie *non transférables* englobe les dépôts de la clientèle qui ne se prêtent pas à des opérations de paiement. Elle comprend en outre les comptes clients qui ne permettent d'effectuer que des versements sur un compte de référence ou des paiements affectés à un but précis (par exemple les comptes qui sont liés à des dépôts de titres et servent exclusivement aux opérations sur titres).

Exemples:

- dépôts d'épargne
- avoirs au jour le jour
- comptes liés à des dépôts de titres

Editeur

Banque nationale suisse
Statistique
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 58 631 00 00

**Questions concernant la livraison
des données**

dataexchange@snb.ch

Questions concernant les enquêtes

statistik.erhebungen@snb.ch

Langues

Français, allemand

Publication

Octobre 2026

Accès sur Internet

Les formulaires, commentaires et informations complémentaires relatives aux enquêtes de la Banque nationale suisse sont disponibles sur Internet à l'adresse www.bns.ch > La BNS > Statistiques > Enquêtes > Documents d'enquête.